## Compte rendu du Conseil Municipal de Beauzac du Vendredi 13 Décembre 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le Vendredi 13 Décembre 2013 à 20 h 30 sous la présidence de Jean PRORIOL, Maire. Plusieurs conseillers municipaux étaient excusés.

Daniel GIDROL, Adjoint, donne lecture du compte rendu de la précédente séance en date du 24 octobre 2013 qui est approuvé à l'unanimité.

#### \_\_\_\_\_

#### 1° - AFFAIRES GÉNÉRALES ET PERSONNEL COMMUNAL

Dans le cadre du projet de dématérialisation, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le Préfet de la Haute-Loire, ainsi que la convention de dématérialisation des flux comptables et des actes budgétaires avec le Trésorier et la Chambre Régionale des Comptes. Par ailleurs, Monsieur le Maire a été autorisé à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale une convention qui charge le CDG de mettre en place la dématérialisation dans notre collectivité concernant l'installation, la fourniture de la plateforme de télétransmission ainsi que la formation du personnel utilisateur. Cette convention est conclue moyennant un tarif annuel de 150 € par an ainsi qu'une prestation forfaitaire de 360 € par jour de formation.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale le renouvellement de la convention relative à l'organisation du service de médecine préventive pour le compte de la Commune permettant de bénéficier des prestations suivantes: visite médicale d'embauche, visite périodique, surveillance particulière, mais aussi examens complémentaires. Elle est conclue pour une durée de six ans à compter du 1er janvier 2014 et fixe les modalités d'intervention et les conditions financières de ce service.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec Gaz et Réseaux de France permettant à ce dernier d'installer des concentrateurs sur le bâtiment de la Mairie et de la Dorlière afin de pouvoir développer les « compteurs gaz communiquant » sur la Commune. Par ce moyen, la Commune joue le rôle de relai en autorisant l'installation de ces équipements qui permettront de développer la facturation sur des index réels et ainsi la suppression des estimations. En contrepartie, GrDF s'engage à verser un montant forfaitaire de 50 € par site équipé pendant toute la durée de la convention (soit 20 ans).

Jeanine GESSEN, adjointe au Maire a présenté le bilan de l'organisation des transports scolaires pour l'année 2013/2014 qui ne présente aucune modification substantielle par rapport à l'année précédente. Toutefois, les membres du Conseil Municipal ont pris bonne note de la baisse des tarifs appliqués à la Commune. La question des navettes de rapprochement (Beauzac-Pont de Lignon) effectuées pour le compte du Conseil Général a été soulevée. En effet, le nombre d'enfants empruntant cette navette ne cesse d'augmenter et engendre des difficultés organisationnelles pour la Commune qui supporte la mise en place des circuits. Le souhait a été émis par les membres du Conseil, que le Conseil Général reprenne la gestion du transport scolaire des élèves du secondaire, dont l'organisation lui incombe.

Il a été décidé de renouveler la souscription à l'abonnement Scén'Ecran pour la fourniture et la diffusion de 4 spectacles culturels à la Dorlières moyennant le paiement de la participation annuelle fixée à 1500 € HT pour l'année 2014.

La grille des emplois est modifiée d'une part pour permettre l'avancement de grade d'un agent communal, et d'autre part, pour envisager l'intégration d'un agent contractuel aux services techniques.

Par ailleurs, le Conseil a voté la mise en place d'une prime d'astreinte au profit des personnels du service technique pour les interventions de déneigement pendant la période hivernale.

# 2°- ACQUISITIONS - MARCHÉS PUBLICS

Il a été décidé d'acquérir un camion de marque LINDER à la Commune de Saint-Alban sur Limagnol au prix de 11 000 € pour venir compléter le dispositif de déneigement que possède actuellement les Services Techniques. Cet engin possède une étrave ainsi qu'une sableuse et nécessite des réparations évaluées à 8 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que la première phase des travaux relative à l'aménagement de la Rue de l'Échauffat, du parking de l'école publique et de la nouvelle voie a été réalisée au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de cette année par l'entreprise MOULIN. Ces travaux ont été réalisés avant le début de la construction de l'espace scolaire sur l'emprise de l'ancienne voirie. La deuxième phase des travaux de la rue de l'Échauffat pourra être lancée dès que les travaux de construction du nouveau bâtiment de l'école publique le permettront. Une subvention a été sollicitée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2014 sur la base d'un montant estimatif de 85 741.90 € au taux de 35% du montant HT des travaux.

Suite à la consultation de bureau d'études spécialisés, le cabinet BE-IE domicilié à la VIEILLE BRIOUDE, chemin du stade a été choisi pour effectuer la maitrise d'œuvre du projet de renforcement des canalisations d'eau potable et la mise en séparatif des réseaux d'assainissement Route de Pont de Lignon et du secteur du Verdoyer, au taux de 5.62% du montant estimatif HT des travaux soit un montant d'honoraires de 23 840.04 €.

# <u>3°- FINANCES PUBLIQUES – MARCHÉS PUBLICS</u>

Considérant la situation financière du budget de l'eau et du budget de l'assainissement, le Conseil Municipal a décidé de reconduire à l'identique les tarifs d'abonnement et de consommation de l'eau et de l'assainissement, ainsi que les participations pour l'année 2014.

Monsieur le Trésorier de Monistrol sur Loire est autorisé à effectuer les opérations d'ordre non budgétaire d'écritures relatives au branchement d'égout de la Maison de la Nature et de la Chasse et de modifier l'imputation budgétaire des 7 892.79 € initialement affectés au compte 21532 et de les passer au compte 21318 (n° inventaire 21318-0041).

La décision modificative n°2 du Budget de la Commune a été adoptée et il convient de procéder à des ajustements de crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement pout permettre notamment l'acquisition du camion LINDER non prévue au budget initial.

Une demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014 a été faite auprès de Monsieur le Sous-Préfet d'YSSINGEAUX concernant les travaux d'aménagement de la Rue de l'Échauffat au taux de 35% du montant des travaux estimés à 85 781.90 € HT; pour l'acquisition du matériel de déneigement au taux de 25% du montant des équipements fixés à 5 000.00 € HT, mais également pour les travaux de rénovation du bâtiment communal hébergeant la Poste au taux de 35% du montant HT des travaux estimés à

21 894.00 €. Enfin notre demande est complétée par le projet de dématérialisation (ACTES) subventionné au taux de 70% sur un montant de 840 € HT.

#### 4°- PATRIMOINE ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

Suite au passage de l'Agent National des Forêt, et sur sa demande, le Conseil Municipal approuve le martelage et la destination des coupes de bois 2014 pour la forêt sectionale du Monteil à savoir la vente et la délivrance des affouages de bois façonnés de 3 parcelles soit 2 x 4.50 ha. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle délibération sera nécessaire pour fixer les conditions de vente des bois vendus ou délivrés façonnés.

## **5° QUESTIONS DIVERSES**

Jean Pierre MONCHER souhaite savoir s'il est possible que des associations autres, que celle de la Chasse, puissent utiliser la Maison de la Nature et de la Chasse. Monsieur le Maire précise que ce local est mis à disposition de toutes les associations qui le souhaite, précisant que la Croix Rouge a récemment tenu son assemblée générale en ces lieux. Enfin il souhaiterait que l'on puisse afficher les consommations d'énergies dans chaque bâtiment communal afin de responsabiliser les utilisateurs. Cette mesure semble difficile à mettre en œuvre considérant le mode de facturation mis en place par EDF, et GDF. Toutefois Monsieur le Maire charge les services administratifs de réfléchir sur cette problématique.

Jean Pierre MONCHER souhaite également connaître l'avancement du projet de Maison Médicale en lieu et place du bâtiment envisagé sur la propriété de Pierre BONNET. Monsieur le Maire précise qu'une pré étude a été confiée à un cabinet d'architectes afin d'obtenir un projet alternatif implanté sur l'ancien terrain du Jeu de Boules en cours d'acquisition par la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.